

Aux Actionnaires de  
**MUNSTER**  
Société anonyme  
5-7, rue de Munster  
L-2160 Luxembourg

---

**Grant Thornton Luxembourg**

Grant Thornton Audit &  
Assurance  
Société anonyme  
13, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg  
T +352 40 12 99 1  
F +352 40 05 98

## RAPPORT DU COMMISSAIRE

En exécution du mandat de Commissaire que vous avez bien voulu nous confier lors de votre Assemblée Générale, nous avons contrôlé les livres et pièces comptables de la société anonyme MUNSTER pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 443-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de l'article 13 de vos statuts n'imposant pas aux Commissaires de former une opinion sur les comptes annuels. Dès lors, notre contrôle ne constitue ni une révision des comptes annuels en accord avec les Normes Internationales de Révision, ni un examen limité en conformité avec la norme IRSE 2400.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2024, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration, clôturent avec un total bilan de 2.447.846,87 EUR, une perte de l'exercice à - 562.086,59EUR et sont en concordance avec les livres et les pièces comptables qui nous ont été soumis.

### Autre remarque à formuler sur les comptes annuels

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait qu'au 31 décembre 2024, l'actif net est inférieur à la moitié du capital souscrit (article 480-02). Selon la loi luxembourgeoise, les administrateurs doivent exposer les causes de cette situation et justifier leurs propositions dans un rapport spécial à l'attention des actionnaires. Les administrateurs doivent également convoquer une assemblée générale des actionnaires qui devra se prononcer sur la continuité des opérations.

Luxembourg, le 3 juin 2025



Laurent DECAEN  
Grant Thornton Audit & Assurance